



Artisan d'art



Maître artisan en métier d'art

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LA SECTION MÉTIERS D'ART ET/OU LA QUALIFICATION ARTISAN EN MÉTIERS D'ART

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	
Réceptionné par (<i>service et nom agent</i>)	
Avis de Ludivine Lafforgue // section ou qualification	
Traitement CFE	
Envoi D1	



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

GIRONDE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMAI33)
46 Avenue du Général de Larminat
33074 BORDEAUX Cedex
05 56 99 91 00 - www.artisans-gironde.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GIRONDE



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION À LA SECTION MÉTIERS D'ART

Si vous souhaitez être inscrit dans la section des métiers d'art, merci de remplir et de nous retourner le questionnaire ci-dessous. Si vous l'obtenez, la mention sera notifiée sur votre extrait d'immatriculation et vous permettra de valoriser votre appartenance à la filière métiers d'art. Un nouvel extrait d'immatriculation vous sera renvoyé.

Pour rappel :

L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises donne une définition légale des métiers d'art. Selon cet article : "relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique".

L'arrêté ministériel du 24.12.15 énonce la liste officielle des Métiers de l'artisanat d'art émise par l'Institut National des métiers d'art (INMA)

Les conditions d'obtention :

- exercer un métier de la liste officielle des métiers d'art (voir ci-dessus).



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GIRONDE

IDENTIFICATION

N° SIRET :
Date d'immatriculation au Répertoire des Métiers :
Nom/Prénom :
Adresse :
Tel :
Mail :
Code APE :

ACTIVITÉ

Descriptif de l'activité exercée :
.....

Activité principale ou secondaire :
.....

• CLASSE DE METIERS

- Métiers de la fabrication traditionnelle s'inspirant ou reproduisant des pièces ou objets existants grâce à la maîtrise d'un savoir-faire traditionnel,
- Métiers de la restauration immobilière nécessitant un savoir-faire permettant la conservation et la restauration du patrimoine,
- Métiers de la création (Production de pièces uniques ou de petites pièces à tendance contemporaine),

• NATURE DE LA PRODUCTION

- Fabrication de pièces uniques
- Fabrication de petites et moyennes séries
- Fabrication de grandes séries
- Fabrication d'objets touristiques, précisez :

• PART DE L'ARTISANAT D'ART DANS VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES ?

- plus de 50 % moins de 50% précisez : ____%

• MODE DE COMMERCIALISATION

- Boutique Marchés Sites touristiques et culturels Foires - expositions
 Atelier Revendeurs Galerie artisanat d'art Salons professionnels

FORMULAIRE DE DEMANDE DU TITRE « ARTISAN EN MÉTIERS D'ART »



Les conditions d'obtention :

- exercer un métier de la liste officielle des métiers d'art (voir ci-dessus)

Et avoir :

- soit un diplôme CAP, BEP ou équivalent dans le métier exercé

- soit une immatriculation au répertoire des métiers depuis plus de 3 ans

L'attribution du titre « artisan en métiers d'art » atteste à la fois la formation, l'expérience professionnelle et le savoir-faire du professionnel. C'est un atout commercial pour le chef d'entreprise artisanale vis-à-vis de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Si vous souhaitez obtenir le titre « artisan en métiers d'art », merci de remplir et de nous retourner le questionnaire ci-dessous. Si vous l'obtenez, la mention sera notifiée sur votre extrait d'immatriculation et vous permettra de valoriser cette reconnaissance. Un nouvel extrait d'immatriculation vous sera renvoyé avec le logo artisan en métiers d'art au format numérique.

• DIPLOME(S) (nécessaire à la reconnaissance de la qualité d'artisan d'art)

Certificat d'aptitude professionnelle :

Autres diplômes :

Titre de niveau équivalent ou supérieur délivré pour le métier considéré :

Pour rappel :

CAP-BEP : niveau 3 (anciennement V) - BAC: niveau 4 (anciennement IV)

BAC+2: niveau 5 (anciennement III) - BAC+3: niveau 6 (anciennement II)

BAC+4: niveau 6 (anciennement II) - BAC+5: niveau 7 (anciennement I)

BAC+8: niveau 8 (anciennement I)

• DISTINCTIONS PROFESSIONNELLES (titres, labels, reconnaissances, concours, prix...)

Précisez :

.....

.....

.....

Observations :

.....

.....

Le :

A :

Signature :